

# Casino : Joa et la Ville espèrent un nouveau feu vert

**A**près l'annulation, en février dernier, de l'autorisation d'exploitation des jeux prononcée par le tribunal administratif de Toulon (*nos éditions précédentes*), le groupe Joa et la municipalité ont, une nouvelle fois, défendu le dossier, hier à Paris, en vue d'obtenir une nouvelle autorisation. Laurent Lassiaz, président du directoire de Joa Groupe, et Marc Vuillemot, maire de La Seyne, ont ainsi rappelé, devant la commission supérieure des jeux (CSJ), les arguments en faveur du projet. Avec optimisme.

On se souvient en effet que le ministère de l'Intérieur a déjà délivré, à deux reprises, cette autorisation d'exploitation des jeux à La Seyne <sup>(1)</sup>. « *Il n'y a donc pas de raison qu'on ne l'obtienne pas une troisième fois* », confiait-on au sein du groupe Joa. En outre, le casinotier et la Ville s'accordent sur le fait que l'annulation prononcée, en février dernier, n'était due qu'à « *un pro-*

*blème de forme* », à savoir « *un défaut dans la rédaction de l'arrêté ministériel* ».

## Une décision « sous trois semaines »

Depuis, la relance du dossier s'est faite dans les règles : lors du conseil municipal du 24 février dernier, les élus ont voté, à l'unanimité, un « *avis définitif favorable* » sur ce dossier du casino, tandis qu'une nouvelle enquête publique a été organisée, du 19 au 28 mars, dé-

bouchant également sur un avis favorable.

Après le rendez-vous d'hier, la CSJ va donc, elle aussi, rendre un nouvel avis (favorable ou non) au ministre de l'Intérieur qui décidera, ou pas, de délivrer une nouvelle autorisation à Joa. De sources proches du dossier, on indique que la décision ministérielle est attendue sous « *trois semaines environ* ». Avant fin juillet, on saura donc si le groupe Joa décroche un nouveau

feu vert, auquel cas il pourra redémarrer le chantier de construction du grand casino en centre-ville. Dans le cas contraire, ce serait un choc important pour le casinotier et la municipalité.

**M. G.**

1. En mars 2012 a été délivrée l'autorisation permettant l'ouverture du casino provisoire aux Sablettes. Puis à l'été 2013, une nouvelle autorisation a validé le transfert (futur) des jeux vers le nouveau casino en construction en centre-ville.

## Activité aux Sablettes mais pas en centre-ville

Pour mémoire, l'autorisation d'exploiter des jeux délivrée en mars 2012 par le ministère de l'Intérieur avait été contestée par le groupe Partouche au motif que l'ouverture du nouveau casino Joa allait compromettre l'avenir de son établissement bandolais. Le juge avait toutefois précisé que l'annulation de l'autorisation ne prendrait effet qu'à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014. Jusqu'à cette date, le casino provisoire installé

aux Sablettes peut donc continuer à fonctionner. Conséquence tout de même de la décision du juge du TA de Toulon : le groupe Joa avait décidé, en février, de suspendre le chantier de construction du grand casino en centre-ville. Selon le casinotier, tant qu'il n'y a pas de nouvelle autorisation du ministère de l'Intérieur, on ne peut pas prendre le risque de poursuivre les travaux.